

Procès-verbal de la **séance extraordinaire** du conseil municipal d'Issoudun, tenue le **12 janvier 2026** à 19 heures.

Sont présents:
René Bergeron
Steven Laroche
Nathalie Vallée
Marie-Noëlle Bélanger
Sébastien Bilodeau

Est / sont absents:
Martin Dubois

ET TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de Madame Annie Thériault, mairesse.

Est également présente, Mme Élisabeth Charest, directrice générale et greffière-trésorière.

5 personnes étaient présentes dans la salle.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte.

2026-01-001

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET AVIS DE CONVOCATION

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET AVIS DE CONVOCATION

3 - SUJETS À DISCUTER

3.1 - Présentation et adoption du budget 2026

3.2 - Présentation et adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2026-2028

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Sébastien Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

3 - SUJETS À DISCUTER

2026-01-002

3.1 - Présentation et adoption du budget 2026

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur d'Issoudun doit adopter des prévisions budgétaires pour l'année financière 2026 présentant des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU QUE Madame Annie Thériault, mairesse, présente le budget dans les grandes lignes tel qu'illustré dans le tableau ci-dessous. Les revenus et les dépenses sont équilibrés comme la loi l'exige. Le budget 2026 est de 2 004 869 \$ avec un taux de taxation de 0,7957\$ du 100\$ d'évaluation.

REVENUS	MONTANT	DÉPENSES	MONTANT
TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES	590 510 \$	ADMINISTRATION GÉNÉRALES	518 307 \$
TAXES ÉGOUTS ENSEMBLE	5 791 \$	SÉCURITÉ PUBLIQUE	212 807 \$
TAXE SPÉCIALE SURDIMENSIONNEMENT	13 834 \$	VOIRIE MUNICIPALE	462 470 \$
TAXES POLICE	105 201 \$	TRANSPORTS	192 011 \$

TAXES VOIRIE LOCALE ET TRANSPORTS	564 612 \$	HYGIÈNE DU MILIEU	167 857 \$
TAXES ÉGOUTS UNITÉ	22 859 \$	URBANISME	83 195 \$
MATIÈRES RÉSIDUELLES (ET ORGANIQUES)	0 \$	LOISIRS ET CULTURE	155 506 \$
MATIÈRES ORGANIQUES (COMPOST)	0 \$	FRAIS DE FINANCEMENT	87 819 \$
TAXE FONCTIONNEMENT UNITÉ	27 120 \$	AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES	95 050 \$
TAXE FOSSES SEPTIQUES	31 725 \$	GRAND TOTAL DES DÉPENSES	1 975 022 \$
TAXE CHIEN	2 200 \$		
COMPENSATIONS TERRES PUBLIQUES	52 \$		
AUTRES REVENUS DE SOURCES LOCALES	54 701 \$		
AUTRES REVENUS	32 223 \$		
AUTRES SERVICES RENDUS	233 244 \$		
TRANSFERTS INCONDITIONNELS	178 384 \$		
GRAND TOTAL REVENUS	1 975 022 \$		

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par Marie-Noëlle Bélanger , appuyé par Nathalie Vallée, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2026 telles que déposées et présentées.

2026-01-003

3.2 - Présentation et adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2026-2028

ATTENDU QUE le conseil a procédé à l'étude du programme triennal des immobilisations de la municipalité et qu'il considère qu'il est représentatif de l'évolution des dépenses projetées de la municipalité au chapitre des immobilisations pour les trois (3) prochaines années;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé et présenté le programme triennal d'immobilisations 2026-2028;

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par Steven Laroche, appuyé par René Bergeron, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le programme triennal des immobilisations 2026-2028 de la Municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur d'Issoudun tel que présenté soit adopté. Une copie du tableau est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La période des questions porte uniquement sur les points susmentionnés.

2026-01-004

5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Steven Laroche et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 19h16.

Je, Annie Thériault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Je, Élisabeth Charest, directrice générale et greffière-trésorière, certifie qu'il y a une disponibilité dans les fonds généraux de la Municipalité.

Madame Annie Thériault
Mairesse

Madame Élisabeth Charest
Directrice générale et greffière-trésorière